

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
SUISSE NORMANDE**

15, rue de Condé
14220 THURY-HARCOURT

***Réunion de Bureau du : 27 Janvier 2011
Date de la Convocation : 18 Janvier 2011***

L'An Deux Mille Onze le 27 Janvier à 16 H 00, le Bureau légalement convoqué s'est réuni au Centre d'Hébergement Le Traspy à THURY-HARCOURT, sous la convocation et la Présidence de Monsieur Paul CHANDELIER.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Paul CHANDELIER, Monsieur Roger TENCE, Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, Monsieur Jean SUARD, Monsieur Guy BIZET, Monsieur Gérard VALENTIN, Monsieur Jean-Claude LECLERC, Monsieur Jacques COLLIN, Monsieur Pierre BRISSET, Madame Claudine COURVAL, Monsieur Sylvain MOREL, Monsieur Michel LETRIBOT, Monsieur Alain LIARD.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Joseph PITEL, Madame Janine KUC.

Monsieur TENCE accepte d'être Secrétaire de Séance.

Monsieur CHANDELIER ouvre la séance et présente les excuses de Monsieur Joseph PITEL et de Madame Janine KUC, il remercie les Délégués de leur présence ainsi que Monsieur GONY Trésorier qui vient d'assister à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres concernant l'avenant à l'A.M.O. sur la Zone de Beauvoir.

Le Président lui propose de rester à cette réunion.

Monsieur GONY souligne que les Comptes Administratifs ont fait l'objet d'un contrôle par la Trésorerie et à part quelques ajustements, il est d'accord sur les crédits consommés.

De plus, il tient à préciser qu'il est en train de travailler avec les services de la Trésorerie Générale sur une analyse financière approfondie à 10 ans en prenant en compte les projets d'investissements de notre Communauté.

1) COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION DE BUREAU

Le Compte rendu de la dernière réunion de bureau a été transmis aux délégués, il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2) COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Il est donné lecture des comptes administratifs 2010

Ces Comptes Administratifs seront soumis au vote de l'Assemblée le 24 Février prochain.

3) POINT DES DOSSIERS EN COURS

Zone de Beauvoir

Démolition des anciens bâtiments d'Arvin Méritor en convention avec L'EPFN

Le marché de démolition vient d'être attribué à l'entreprise Occamat dans le Maine et Loire.

Une réunion de coordination a eu lieu le 24 Janvier et un planning a été élaboré, soit :

La date de départ de la phase de préparation est prévue le 7 Février pour une durée de 5 semaines.

L'intervention de l'entreprise de démolition est prévue à compter du 14 Mars pour une durée de 11 semaines, comprenant la gestion du risque pyrotechnique

Détail de l'intervention :

- Curage extraction des polluants
- Abattage structure
- Audit dallages
- extraction dallages
- Traitement des inertes et concassage (2 semaines) volume 3400 Tonnes en 0/80

Une plaquette va être réalisée par les services de la Communauté pour expliquer ces phases de démolition avec des précisions sur le tri et la destination des matériaux.

Aménagement de la plateforme

Le permis d'aménager est élaboré. Il sera déposé en Mairie de Thury Harcourt ces prochains jours.

Suite à cela les permis de construire de la maison des services ainsi que du bâtiment pour les comptables pourront être déposés en même temps (au mois de Mai).

Dans le D.C.E. sera indiquée en option une variante développement durable.

Maison de services

L'avant projet sommaire a été élaboré avec le maître d'œuvre, la surface totale SHON est à 1 345. m2, compris les 312 m2 pour le Conseil Général. Une esquisse est remise à chaque délégué.

Par rapport au projet initial, il a été demandé trois options :

- création d'un bureau supplémentaire à l'étage, au dessus du SAS
- réalisation d'une sur profondeur en sous-sol permettant d'atteindre une hauteur sous plafond de 3 ml
- aménagement de la partie actuellement occupée par un vide-sanitaire en sous sol.

Le coût total estimé s'élève à 2 038 504.00 Euros compris la participation en capital qui pourrait être sollicitée auprès du département pour un montant de 481 369.00 Euros

La subvention du Conseil Général au titre de contrat de territoire est acquise, reste à voir les décisions qui vont être prises quant la nouvelle dotation d'Equipements pour Territoires Ruraux et du P.E.R. Pôle d'excellence Rurale.

Monsieur TENCE : le dépôt du Permis est prévu début Mars 2012 et les travaux de la Maison de Services pourront intervenir à compter d'Avril, Mai 2012 pour se terminer à la fin de l'année 2012.

Monsieur CHANDELIER : il faut que l'on prenne en compte que l'Etat se désengage de plus en plus et il sera indispensable de proposer de nouveaux services comme l'urbanisme, l'élaboration des Cartes d'Identités...

Nous allons rencontrer Monsieur Jean-Léonce DUPONT, afin de connaître la position du Département sur le financement du Centre Médico-Social.

Bâtiment pour le CER France

L'avant projet sommaire a été élaboré avec les représentants du CER, il s'avère que la grandeur de bâtiment à construire serait de 300 M2 avec une estimation de 400 K euros et comprendrait un ensemble de 10 bureaux.

Les représentants du CER ont donné leur accord afin de continuer la procédure, et de ce fait, il y a lieu d'officialiser le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la shéma par un avenant au contrat initial.

Le montant proposé par cette structure chiffré à 14 000 Euros est en dessous de 15 % du marché d'AMO de la zone de Beauvoir.

La Commission d'appel d'offres réunie ce jour a donné son accord.

Le Président est autorisé par les Membres du Bureau à signer cet avenant avec la SHEMA.

Suite à cela, il y aura lieu de lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre.

ZONE DE LA PANSE

La signature concernant l'achat de ce terrain devrait intervenir avant la fin Mars.

Clinique vétérinaire

L'avant projet sommaire afin de définir les besoins pour l'installation des vétérinaires a été élaboré le montant estimé du bâtiment et des aménagements se chiffre à hauteur de 800 000.00 Euros.

La Consultation concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours la remise des plis est prévue au début février.

Suite à cela il y aura lieu de lancer une consultation de Maîtrise d'œuvre, et comme pour le CER, rechercher d'éventuels cofinancements (DETR)

Arvin Méritor

Arvin Méritor est entrain de devenir **INTEVA**. Ils sont en recherche de locaux et la Communauté les a mis en relation avec AGRIAL pour une reprise éventuelle de 350 à 700 m2 de locaux.

Cela supposerait de revoir les accès d'AGRIAL.

Des contacts sur place ont déjà été pris avec le Département (Monsieur GRANGER et Monsieur PARIS).

Monsieur CHANDELIER : l'Avenue de la Communauté, voirie Communautaire, serait déclassée et rentrerait dans la Voirie Communale.

Le barreau d'accès pourrait être créé assez rapidement et une partie de la Route d'Esson serait déclassée et mise à disposition pour MERITOR et AGRIAL.

4) CIBLAGE DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Par délibération en date 16 Décembre le Conseil Communautaire a validé le ciblage des actions :

Des groupes d'actions ont été créés avec des référents afin de définir un calendrier et les démarches à effectuer sur 2011.

(voir le tableau ci-joint élaboré par le C.P.I.E. suite à la réunion du groupe de pilotage.

Les Membres du Bureau valident le plan d'action 2011.

5) CIRCULAIRE NATATION-CHANGEMENT DES TAUX D'ENCADREMENT PISCINE

Normes d'encadrement données dans la Circulaire du 19-10-2010 :

- En maternelle : pour le groupe classe (inférieur ou égal à 30) : l'enseignant et 2 intervenants **qualifiés** (professionnels) et agréés». Au dessus de 30 (et jusqu'à 59), 1 intervenant qualifié supplémentaire (enseignant ou MNS)
- En élémentaire pour le groupe classe (inférieur ou égal à 30) : l'enseignant et 1 intervenant **qualifié** (professionnel) et agréés». Au dessus de 30 (et jusqu'à 59), 1'intervenant qualifié supplémentaire (enseignant ou MNS)

Les parents agréés bénévoles ne comptent plus désormais dans le taux d'encadrement. Seuls les enseignants et les MNS comptent.

Ainsi, une classe élémentaire seule doit faire intervenir un MNS. 2 MNS pour une classe de maternelle.

Une école élémentaire venant à 2 classes (-de 60 élèves) doit faire intervenir 1 MNS. Une école maternelle venant à 2 classes doit faire intervenir 2 MNS.

Cette note parue le 19 Octobre 2010 avec application au 1^{er} Janvier 2011 va modifier l'organisation des plannings de nos scolaires et risque de pénaliser l'accueil de certaines classes.

Le coût supplémentaire d'encadrement pourrait être de plus de 5000 Euros.

Il est proposé aux délégués de faire parvenir une motion regrettant cette situation qui permet plus aux parents d'encadrer bénévolement, mais d'accompagner.

Seuls les enseignants et les MNS comptent dans le pourcentage d'encadrement ce qui, de ce fait, pénalisera financièrement les collectivités.

Monsieur COLLIN : Monsieur Jean-Léonce DUPONT a adressé un courrier pour que cette question soit vue au niveau du Gouvernement.

Monsieur LIARD : a-t-on estimé le coût supplémentaire ?

Monsieur CHANDELIER : la Directrice de la piscine a estimé le coût supplémentaire à hauteur de 5 000 Euros, de toute façon, il faut que cela soit pris en charge par notre Communauté, c'est indispensable pour nos enfants.

6) CREATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR A T.N.C. A L'E.P.N.

Nous venons d'avoir l'accord de Pôle Emploi pour la prise en charge dans le cadre d'un C.A.E. d'un poste d'animateur à T.N.C. pour l'E.P.N.

De ce fait, il y a lieu de créer ce poste à compter du 1^{er} Février 2011 pour une durée de 6 mois à hauteur de 20 Heures/semaine.

Le Président est autorisé à signer ce contrat.

Programmation des réunions jusqu'à la fin Mars 2011

Vice-Présidents	17 Février 2011
Commission Economique	21 Février 2011
Conseil Communautaire	24 Février 2011
Commission Déchets Ménagers	09 Mars 2011
Bureau	17 Mars 2011
Vice-Présidents	23 Mars 2011
Conseil Communautaire	24 Mars 2011

L'Ordre du jour étant épuisé, le Président clos la séance.

Le Président de la
Communauté de Communes

Paul CHANDELIER